

FICHE PAYS

HAÏTI

CONTEXTE GENERAL



- **Monnaie:** Gourde (1€ = 56 gourdes)
- **Population:** 10,5 millions d'habitants
- **Organisation territoriale:** Départements (10) ; Communes (133) ; Sections communales (565) ; villages, quartiers, habitations.
- **Part de la population rurale :** 51,5%
- **Contexte politique**
 - . Dernières élections présidentielles : Mai 2011 (tous les 5 ans)
 - . Président: Joseph Michel Martelly
 - . Elections municipales: processus dans l'impasse depuis avril 2011. Fin du dernier mandat officiel de 4 ans des magistrats élus. Les prochaines élections pourraient être couplées avec les législatives (sénatoriales) en 2014.
 - . IDH : 161^e sur 186 (source: PNUD)

LES ENJEUX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Principales problématiques

- Un couvert végétal menacé, provoquant une dégradation accélérée des ressources en eau ;
- Méconnaissance de l'état de la ressource : absence de suivi de son évolution quantitative et qualitative ;
- Lacunes dans l'aménagement des territoires : développement urbain anarchique, pollution des nappes en région Métropolitaine, capacités de production et de distribution insuffisantes ;
- Forts enjeux liés à l'assainissement : très faible taux d'équipement des ménages, mauvaises pratiques par manque d'éducation à l'hygiène, absence de gestion organisée des eaux usées et excréta ;
- Inexistence d'une tarification de l'eau au volume, une récente Réforme du secteur à traduire dans les faits

Taux d'accès*	en milieu rural	en milieu urbain
Eau potable	48%	77%
Assainissement	17%	34%

* source : Joint Monitoring Program - OMS/Unicef 2013

LE CADRE JURIDIQUE

- **Adoption de la Loi-Cadre portant organisation du secteur de l'eau potable et de l'assainissement en 2009**, de laquelle découle la **Réforme** qui entérine la création de la DINEPA, chargée d'exécuter la politique de l'Etat dans le secteur EPA, et définit les principes stratégiques suivants:
 - Désengagement progressif de l'Etat central des fonctions opérationnelles;
 - Déconcentration/décentralisation progressive des services EPA vers les «régions», départements et communes à qui seront confiées peu à peu les fonctions de maîtrise d'ouvrage du service public;
 - Création d'associations d'usagers et de comités de gestion légalement reconnus;
 - Professionnalisation de la fonction d'exploitant pour les réseaux EPA;
 - Implication du secteur privé pour réaliser les études, construire les ouvrages et gérer les réseaux;
 - Mise en place progressive d'une facturation des consommateurs au compteur.

Cette politique trouve sa traduction opérationnelle dans les deux documents suivants:

- [La Stratégie sectorielle du secteur de l'eau potable et de l'assainissement \(2008\)](#)
- [Les Directives Opérationnelles pour l'Eau Potable et l'Assainissement en milieu Rural \(Janvier 2008\)](#)

QUELQUES PROJETS EN COURS

BID :

Réforme du secteur EPA (60,6 M \$) ;
Programme EPA en milieu rural (25 M \$) ;
Projets EPA dans les villes intermédiaires (39 M \$) ;
Port-au-Prince Water and Sanitation Project (50 M \$)

Agence Espagnole pour la Coopération Internationale (AECID, aide bilatérale) :

Etudes et Travaux d'infrastructure d'Eau Potable et d'Assainissement (100 M \$)

Cartographie de la coopération décentralisée et non gouvernementale en Haïti :

www.pseau.org/actions

DOCUMENTS ET RESSOURCES

Cadre stratégique du secteur EPA suite au tremblement de terre du 12 janvier 2010

Stratégie nationale de réponses à l'épidémie de choléra (novembre 2010)

Rapport d'activités annuel de la DINEPA 2009-2010 (DINEPA, mars 2011)

Accord-cadre entre la DINEPA et les ONG intervenant dans le secteur Eau Potable et Assainissement en Haïti

CONTACTS

pS-Eau :

Philippe Mouton, mouton@pseau.org
Vincent Dussaux, dussaux@pseau.org

DINEPA : www.dinepa.gouv.ht

Plate-forme eau potable et assainissement (Pepa) :

Martine Haentjens, martine.haentjens@protosh2o.org

• Stratégie Assainissement

Une Direction Assainissement a été créée au sein de la Dinepa en juillet 2011, un [document d'orientation stratégique](#) élaboré en mars 2012, ainsi qu'une feuille de route qui trace les grandes lignes et étapes de mise en oeuvre de la stratégie arrêtée, à travers un Paquet Assainissement :

1. Synergie des actions Santé-Environnement et Assainissement selon une approche intégrant les services, l'IEC et l'application des règlements sanitaires
2. Appui aux municipalités pour l'assainissement des espaces et lieux publics (gestion et entretien des blocs sanitaires)
3. Sensibilisation et accompagnement des populations à travers une approche marketing adaptée de l'assainissement
4. Accompagnement des vidangeurs pour la création d'une filière vidange formelle
5. Construction de stations de traitement des boues de vidange et eaux usées.

LES PRINCIPAUX ACTEURS INSTITUTIONNELS À ASSOCIER AUX PROJETS SONT :

- **La DINEPA** (Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement) : développement du secteur au niveau national, coordination et régulation sectorielle, appui- contrôle des acteurs ;
- **Les OREPA** (Offices Régionaux d'Eau Potable et d'Assainissement) : planification régionale, contrôle et suivi des systèmes d'AEPA (maîtres d'ouvrages) jusqu'à ce que les structures locales et communales remplissent les conditions pour le faire ;
- **Les URD** (Unités Rurales Départementales) : planification et gestion des systèmes ruraux/petites villes ;
- **Les Communes**, futurs maîtres d'ouvrage des services sur leurs territoires à long terme, appuyées par des techniciens eau potable et assainissement communaux (TEPAC), agents contractuels payés par la Dinepa.

LES PRINCIPAUX MODES DE GESTION DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT SONT :

- **Eau potable en milieu urbain et semi-urbain** (localités > 10 000 habitants) : Gestion directe assurée par les centres techniques d'exploitation (CTE) qui relèvent des OREPA ou gestion déléguée sous forme de concession ou d'affermage à un opérateur professionnel privé.
- **Eau potable en milieu rural** (localités < 10 000 habitants) : Maîtrise d'ouvrage déléguée par les URD aux CAEPA (Comités d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement), qui sont de fait responsables du service et de la gestion/exploitation des ouvrages ;
- **Assainissement collectif** : inexistant. Actions pilotes en cours concernant des études sur l'implantation de réseaux semi-collectifs (condominial) dans 3 villes du pays ;
- **Assainissement individuel** : investissement et fonctionnement à la charge exclusive des ménages ;
- **Assainissement « institutionnel »** (latrines publiques) : appui aux communes pour la gestion et l'entretien de blocs sanitaires publics, délégués à un exploitant (public ou privé).

LES PRINCIPAUX OUTILS DE PROGRAMMATION :

Au niveau national : Observatoire National de l'Eau Potable et de l'Assainissement, outil de planification des investissements et de suivi du taux d'équipement et de fonctionnalité des ouvrages